

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.156.B

**Opération protection
de la ressource en
eau de Touvre : Appel
d'offres restreint -
maîtrise d'oeuvre
complète pour la
modernisation de
l'usine de production
d'eau potable du
Pontil à Touvre**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.156.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU
POTABLE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

OPERATION PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE TOUVRE : APPEL D'OFFRES RESTREINT - MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), approuvé en 2006, a permis d'établir un programme d'intervention visant à permettre la protection de la ressource d'approvisionnement provenant de la résurgence karstique de la Touvre, le traitement optimal afin de satisfaire tant en quantité qu'en qualité les besoins de la population dans le respect des normes réglementaires de l'environnement et la mise en place de ressources de secours en cas d'indisponibilité temporaire de la ressource principale.

Dans ce cadre, le GrandAngoulême a initié un **programme global pluriannuel 2014 – 2020**, d'un montant total de **19,5 M€**, permettant la « Protection de la ressource en Eau de la Touvre ». Le planning prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :

1 - Modernisation de l'usine de Production d'Eau Potable de Touvre (2014 à 2018)

Il convient de procéder à la modernisation – reconstruction de l'usine de production d'Eau Potable du Pontil (production moyenne de 22 000 m³/jour), afin de satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs, en respectant la réglementation en vigueur. En effet, les installations datent de 1965, pour la première file de traitement et de 1974, pour la seconde.

Le coût, sur les bases d'une étude de définition des besoins au stade de l'avant projet sommaire, s'élève à **14,45 M€**.

2 - Périmètres de protection de la ressource (2015 à 2018)

La procédure de révision des périmètres de protection des sources, dont l'arrêté préfectoral en vigueur date de décembre 1980, a été lancée. Le coût prévisionnel est de 1 550 K€ comprenant les phases travaux (construction station d'alerte et ouvrages annexes) et administratives (étude technico-économique, enquête publique, rapport de l'hydrogéologue agréé...).

3 - Interconnexion – Plan de secours : ressource (2016 à 2020)

L'investissement global, afin d'accéder au volume de 10 000 m³/jour mobilisable à partir de deux ressources nommées « Coteau des Varennes » (Garat) et « Moulin de Baillarge » (Bouex), se monte à **3,5 M€** et prend en compte le coût des procédures administratives ainsi que les travaux des ouvrages et collecteurs de transfert de l'interconnexion avec l'usine du Pontil.

Compte tenu de l'importance du projet de modernisation de l'usine de Touvre - Pontil, il convient de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire ou groupement de prestataires qualifiés pour ce type d'opération.

La mission relèvera du domaine fonctionnel "ouvrages d'infrastructures – réhabilitation" conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvre publique, et à ses décrets d'application, et comprendra les éléments de mission suivants :

- les études d'avant-projet (AVP),
- les études de projet (PRO),
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- le visa des études d'exécution des contrats de travaux (VISA),
- direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- la mission d'ordonnancement pilotage et coordination des travaux (OPC), en option,
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Le cahier des charges comprendra également les missions complémentaires suivantes :

- ✓ la Division Assainissement – Eau Potable assurera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les aspects planification, coordination et animation du dossier « opération protection de la ressource en eau de la Touvre ». Le Maître d'œuvre (MOe) sera intégré au comité de suivi de l'opération ;
- ✓ L'établissement des spécifications techniques des marchés de travaux topographiques et de reconnaissance géotechniques,
- ✓ L'établissement des dossiers administratifs et l'assistance au maître d'ouvrage lors de l'instruction des dossiers soumis à enquête publique (élaboration du dossier d'enquête, d'un résumé non technique du dossier d'enquête, rédaction des réponses à fournir au commissaire enquêteur si nécessaire, ...), les dossiers d'autorisation de prélèvement et d'équipement, loi sur l'eau, natura 2000, autorisation de traiter, de distribuer l'eau et de rejet dans le milieu,
- ✓ Le volet communication – exigences particulières,
- ✓ Le volet Gestion des Déchets de chantier – exigences particulières,
- ✓ La réalisation d'une démarche qualité, analyse des risques sanitaires et méthodes d'analyse et de maîtrise des dangers, (type HACCP, AMDEC ou WATER SAFETY PLAN) sur les installations des usines durant la phase réalisation des travaux, ainsi que sur l'installation réalisée.

A noter qu'une réflexion devra être menée sur le positionnement et l'approfondissement des prises d'eau dans la résurgence du Bouillant, ainsi que sur le maintien du fonctionnement gravitaire.

Le montant estimatif des travaux est de **13.500.000 € HT**. Le montant estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre complète est de **810.000 € HT**.

Compte tenu du montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre et de la spécificité de la mission, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres restreint en application des articles 24, 33, 60 et suivants et 74 III 4° du Code des Marchés Publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier « Modernisation de l'usine de Touvre – Pontil » mentionnés ci-dessus.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure d'appel d'offres restreint prévue à l'article 74 III 4° du Code des Marchés Publics pour la modernisation de la station de production d'eau potable du Pontil (Touvre),

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

DE PRÉCISER que la durée du marché est fixée de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe Eau Potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2014